Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_82-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 20h03, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 11/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : Nelly TALVA, Edouard ORY et Delphine MAZUÉ
Pouvoir de Delphine MAZUÉ à Olivier POSTE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.06.82 Destination Fougères : élu référent randonnée

Fougères Agglomération a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Destination Fougères pour la période 2026 à 2028, dans l'objectif de poursuivre la valorisation des sentiers de randonnées du territoire.
L'ambition de ce partenariat est de positionner le territoire en tant que destination randonnée d'excellence, notamment en soutenant les 28 communes dans le développement d'une offre de randonnée en boucle multi-pratiques comme la Régalante et le GR 37.
Sur la période 2023 à 2025, ce travail en partenariat a permis de renouveler l'offre de randonnée pédestre sur 13 communes avec la valorisation de 25 sentiers en boucle de qualité. Cette démarche se poursuit pour les 3 prochaines années.
Nous sommes donc invités à désigner un élu référent « randonnée » qui sera l'interlocuteur privilégié sur cette thématique.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- DE DESIGNER Olivier POSTE comme référent randonnée

Fait et délibéré en séance
Le 15/06/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Christèle CHALOPIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260615-D2026_06_82-DE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État